38282 - Sa femme ne veut pas jeûner

question

Mon frère est pieux mais sa femme ne l'est pas. Car elle n'observe pas le jeûne et ne sait rien sur le Ramadan.Aucun de nos proches n'habite près de lui. Il lui est difficile d'influencer sa femme ni de l'amener à changer. Il prie Allah de bien guider sa femme et de lui inspirer la patience. Cependant il parait qu'elle ne veut pas changer de manière à se comporter comme une musulmane.Pouvez vous me dire comment faire pour la rapprocher de l'Islam et l'amener à devenir religieuse?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Votre frère doit employer tous les moyens pour orienter son épouse vers le chemin de la vérité. Qu'il essaie tantôt de la faire désirer (l'Islam) tantôt de la faire craindre de s'opposer à l'Islam. Qu'il lui rappelle Allah, le Puissant et Majestueux et Ses droits. Qu'il la sermonne et attire son attention sur le danger qu'elle court. Qu'il essaie surtout de lui trouver une bonne compagnie, même si celle-ci n'est pas issue de ses proches. Elles peuvent être les épouses de ses compagnons qui se caractérisent par la droiture et la piété. Qu'il lui procure des cassettes contenant des informations utiles, de petits livres intéressants. Si elle lui répond favorablement, tant mieux. Dans le cas contraire, il peut employer avec elle le boycott , pourvu qu'il soit efficace dans son cas. Si le boycott au lit est permis en cas de violation d'un droit du mari, il doit à plus forte raison être permis en cas de violation d'un droit d'Allah Très Haut.

Il a été rapporté de façon sûre d'après Abou Oumamah al-Bahili qu'il a entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: Une fois j'étais endormis quand deux hommes se présentèrent à moi, se saisirent de mon épaule et me conduisirent près d'une montage dépourvue

de végétation et me dirent : monte. Je dis: je ne peux pas. Ils dirent : nous allons te le rendre facile. Je montai jusqu'au milieu de la montagne. Brusquement, j'entendis des voix assourdissantes. Je dis: quelles sont ces voix? Ils dirent: ce sont les voix des gens de l'enfer. Puis ils repartirent avec moi. Je découvris subitement des gens accrochés par leurs tendons principaux, les bouches fendues de manière à laisser couler du sang abondamment. Je dis: qui sont ces gens là? Ils me dirent: ce sont des gens qui rompaient leur jeûne avant l'heure. (Rapporté par al-Bayhaqui n° 7796 et jugé authentique par al-Albani)

Si telle est la punition réservée à celui qui rompt son jeûne avant l'heure, que dire de celui qui ne jeûne même pas?

Si, en plus de la non observance du jeûne, l'épouse refuse de prier, elle se situe alors hors du cadre de l'Islam, selon l'avis le mieux argumenté. Dans ce cas, il n'est pas permis à votre frère de la garder comme épouse.

Allah le sait mieux.

Se référer à la question n° 12828.